



Reformierte Kirchen  
Bern-Jura-Solothurn  
Eglises réformées  
Berne-Jura-Soleure

# Communiqué

---

4 octobre 2018

**Initiative «Le droit suisse au lieu de juges étrangers» (initiative pour l'autodétermination)**

## **Le Conseil synodal préoccupé par la remise en question des droits humains**

**Le Conseil synodal des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure réaffirme ses convictions selon lesquelles les traditions et les valeurs chrétiennes nourrissent les efforts incessants déployés depuis des décennies en faveur des droits humains. Et il se montre préoccupé par le fait que l'initiative dite pour l'autodétermination «Le droit suisse au lieu de juges étrangers», sur laquelle le peuple suisse se prononcera le 25 novembre, pourrait déboucher sur la neutralisation voire la résiliation pure et simple de la Convention européenne des droits humains (CEDH).**

Les droits humains constituent la tentative de traduire sur le plan politique l'esprit de fraternité qui est le reflet des traditions et des valeurs chrétiennes. Tant le Conseil de l'Europe que la CEDH ont été mis sur pied au lendemain de la Seconde Guerre mondiale pour sceller des règles minimales de protection des individus et pour empêcher, au moins sur le territoire européen, toute répétition des actes de barbarie commis pendant la guerre.

Le Conseil synodal des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure estime que s'engager pour les droits humains est une nécessité absolue tant en Suisse que dans le monde. Dans son approche éthico-théologique du texte de l'initiative, le Conseil de la Fédération des Eglises protestantes de Suisse (FEPS) s'exprime aussi sans la moindre ambiguïté dans ce sens: «La fraternité en Eglise est le modèle de communauté humaine par-delà les frontières.» Résilier la CEDH serait en contradiction flagrante avec la réalité d'un pays comme la Suisse profondément ancré dans la communauté internationale. Pour le conseil de la FEPS; la peur des juges «étrangers» comme elle est attisée par les tenants de l'initiative (même si la Suisse est, comme les autres nations participantes, représentée au sein du collège des juges européens), va à l'encontre de la doctrine réformée de la justification: «personne ne saurait être juge de son propre cas! (...) Elever au rang d'instance suprême ses propres décisions politiques s'oppose à la volonté de Dieu ainsi qu'à l'esprit de la démocratie.»

Comme exprimé par une majorité du Conseil fédéral et une majorité du Conseil national et du Conseil des Etats, il va de soi pour le Conseil synodal des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure que la protection des droits fondamentaux des individus, garantie par la CEDH, doit continuer à s'appliquer en Suisse. Au moment de glisser leur bulletin dans l'urne, il appelle donc les votantes et votants à prendre en considération ces éléments de réflexion directement inspirés par les traditions et valeurs chrétiennes.